Arboriculture

n°6
16 Avril 2025

Référents filière & rédacteurs

Carine MESTRE
Station d'Expérimentation La Pugère
c.mestre@lapugere.com

Aliénor ROYER
CTIFL / La Tapy
alienor.royer@ctifl.fr

Directeur de publication

Georgia LAMBERTIN
Présidente de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes-Côte d'Azur
Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
contact@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service régional de l'Alimentation PACA
132 boulevard de Paris
13000 Marseille

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Secteurs Basse Durance (13 et 84) & Alpin (04 et 05)

Notes nationales :

Biodiversité – Floraisons en cours, à lire attentivement
Scarabée japonais

Cerisier :

Stades phénologiques : nouaison Burlat / Folfer, début de chute des pétales Belge / Summit
Monilia : risque important pour les variétés en floraison
***Drosophila suzukii* :** début des suivis de vol
Puceron : risque faible
Ravageurs du feuillage

Toutes espèces :

Campagnol

REGLEMENTAIRE

Liste Produits de Biocontrôle
Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo

B

Vous abonner | Devenir observateur & contact | Tous les BSV PACA

SOMMAIRE

Floraisons à venir, à lire attentivement

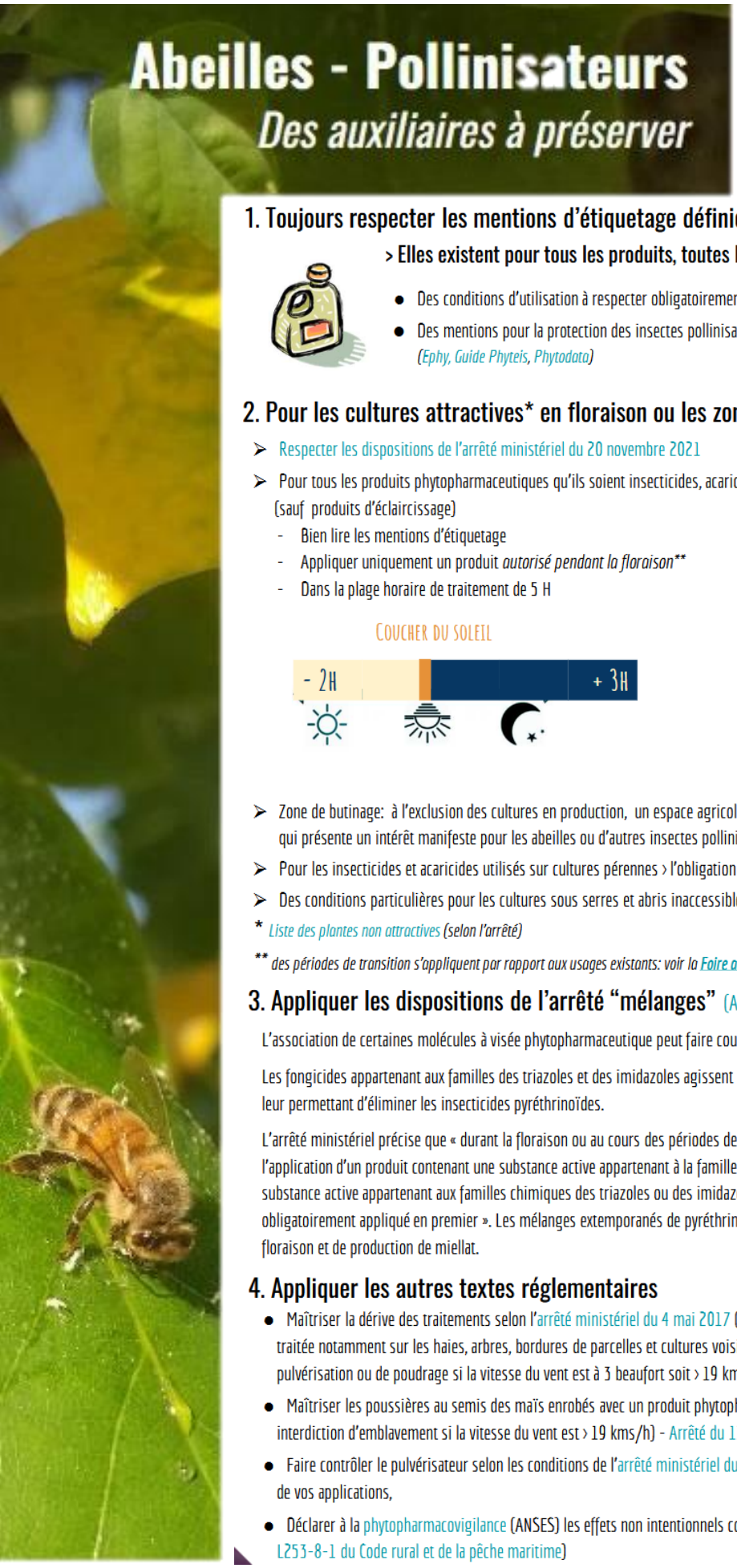

>> Cliquez ici <<
Pour lire la note complète

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché

> Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes

- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy, Guide Phyteis, Phytodata*)

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
  - Bien lire les mentions d'étiquetage
  - Appliquer uniquement un produit *autorisé pendant la floraison***
  - Dans la plage horaire de traitement de 5 H

Une extension possible de la plage horaire si :
- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :
› l 'heure de début et de fin du traitement
› le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes › l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* *Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté)*

** *des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la Foire aux questions sur le site du ministère en charge de l'agriculture*

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoïdes.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoïdes avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit › 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est › 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la phytopharmacovigilance (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)

SOMMAIRE

Cliquer sur l'image pour lire la note complète

Note Nationale Scarabée japonais

SOMMAIRE

Scarabée japonais
Popillia japonica

Cet insecte polyphage est un **organisme de quarantaine prioritaire** (OQP) dans l'Union européenne. Sa détection récente à la frontière franco-suisse appelle à la plus grande vigilance. La présente note donne des informations sur sa biologie, la manière de le reconnaitre et les consignes à respecter lors d'une détection, en rappelant que la surveillance précoce donne les meilleures chances d'éradication.

Cliquer ici pour voir la note nationale complète

Cet insecte peut s'attaquer à plus de 400 plantes, dont les **pommiers** et les **cerisiers**. Ce sont les adultes, présents **à la fin du printemps et en été**, qui causent le plus de dégât en verger. Ils consomment les feuilles en laissant les nervures principales, ce qui cause des symptômes caractéristiques.

Soyons vigilants !

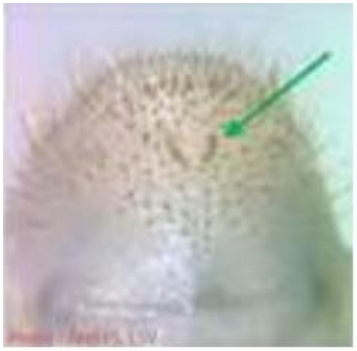

Larve de *Popillia japonica*
Corps arqué en C, pattes développées, extrémité de l'abdomen dilaté. Rangée d'épines sur la face ventrale du dernier segment abdominal (écusson anal) disposée en forme de V.

Sources : CABI, OEPP, CREA, ANSES-LSV, DGAL-SDSPV

Secteur Bas Ventoux (84)

Développement végétatif

Observations au 15 avril

Les variétés précoces ont entamé la nouaison. Sur Summit et Belge, les pétales commencent à chuter.

2 Belge / Summit — Burlat / Folfer 1

Stades phénologiques pour 4 variétés (zone Carpentras) :

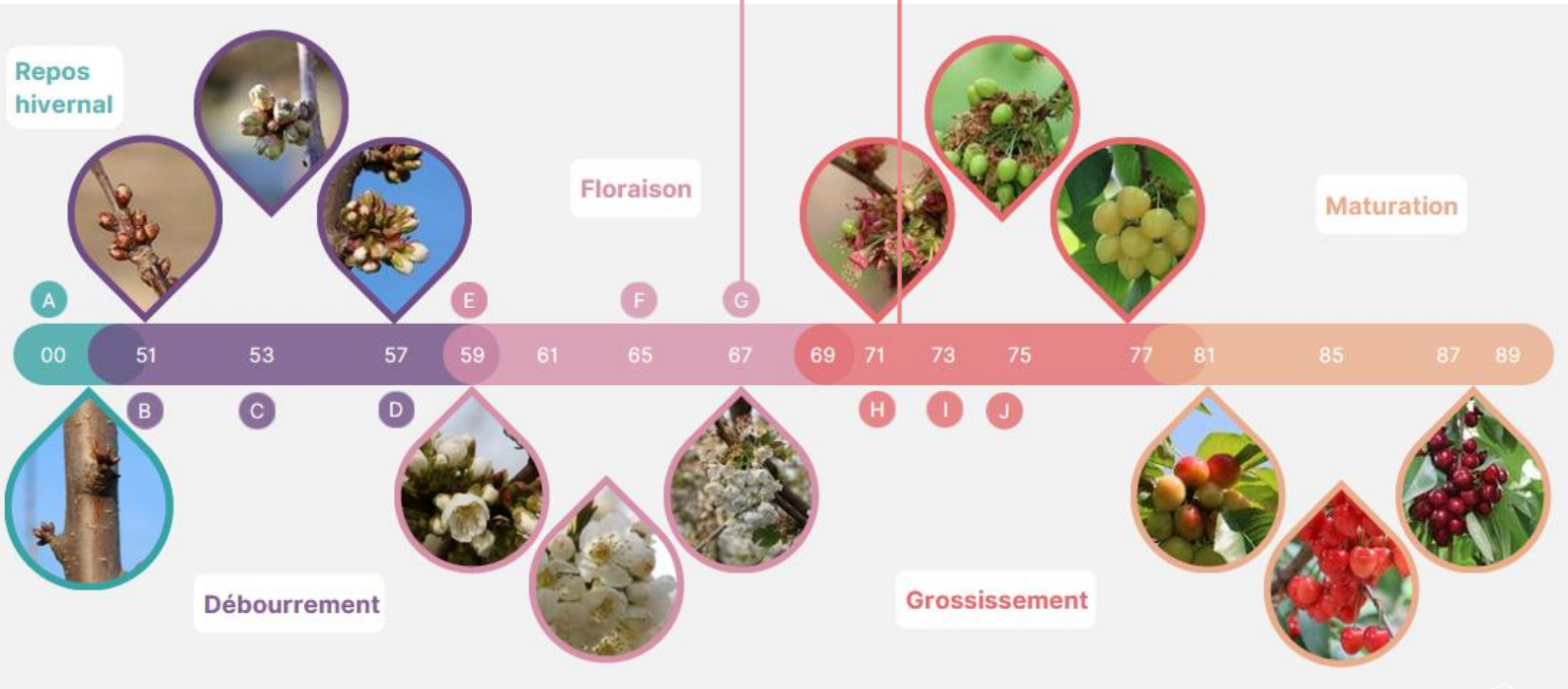

Source : M. Pham

2

1

Secteur Bas Ventoux (84)

SOMMAIRE

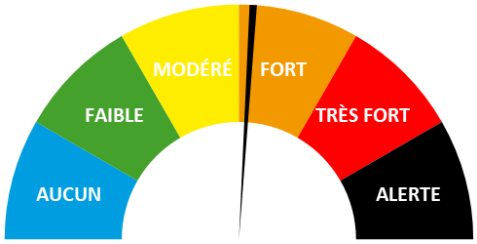

Monilia fleurs

Observation

Pas encore d'observations sur le réseau.

Analyse de risque

La période de sensibilité s'étend du stade « Ballonnets » (Stade D / BBCH 57) à « Floraison déclinante » (Stade G / BBCH 67). Un certain nombre de variétés est à ces stades. Les conditions pluvieuses constituent un facteur de risque d'apparition de monilioses, à surveiller avec le retour des précipitations cette semaine pour les variétés aux stades sensibles.

Gestion alternative du risque

- Eliminer les momies, les chancres et aérer la frondaison à la taille.
- L'éclaircissage mécanique favorise le Monilia.
- Limiter la fertilisation azotée.
- L'extinction des bouquets de mai, à la jonction des bois de 1 et 2 ans permet de réduire le risque de Monilia.

Momies de fruits à supprimer des arbres

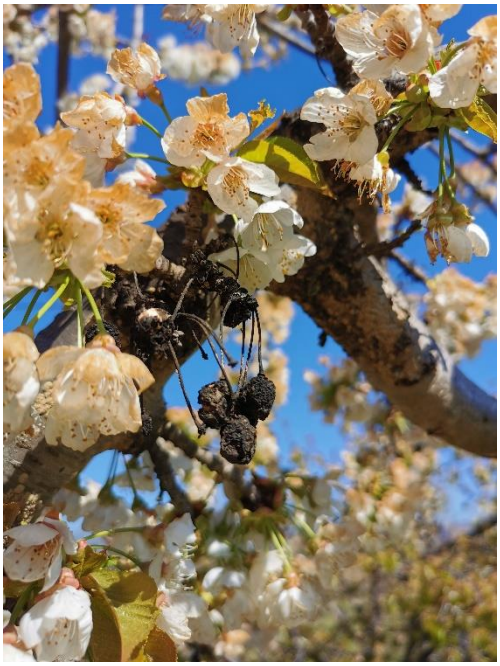

Symptôme de monilia sur fleur

Source : La Tapy

Résistances aux produits de protection des plantes :
Suite à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance des dérives de sensibilité vis-à-vis du **cyprodinil** et du **fludioxonil** ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité en verger mais il convient d'être particulièrement attentif à ces traitements.

Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte. Se reporter pour cet usage à la liste des produits de biocontrôle

SOMMAIRE

Secteur Bas Ventoux (84)

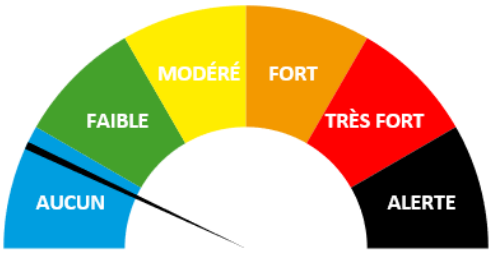

Drosophila suzukii

Observation

Drosophila suzukii est présente en faible proportion dans les pièges. Cela ne présage en rien de l'intensité de la pression à venir pour cette saison.

Analyse de risque

L'évolution des populations de mouches dans les pièges au cours des prochaines semaines nous permettra d'estimer le risque représenté par *D. suzukii* pour 2025.

Gestion du risque

Il est nécessaire de favoriser l'aération des parcelles (au sein du rang et dans les inter-rangs) notamment lors de la taille. On peut également agir sur les facteurs favorisant l'humidité (herbe trop haute, irrigation mal réglée…). Enfin, la récolte peut être optimisée en limitant au maximum le nombre de passages et en détruisant les déchets.

Piège à drosophile

Source : La Tapy

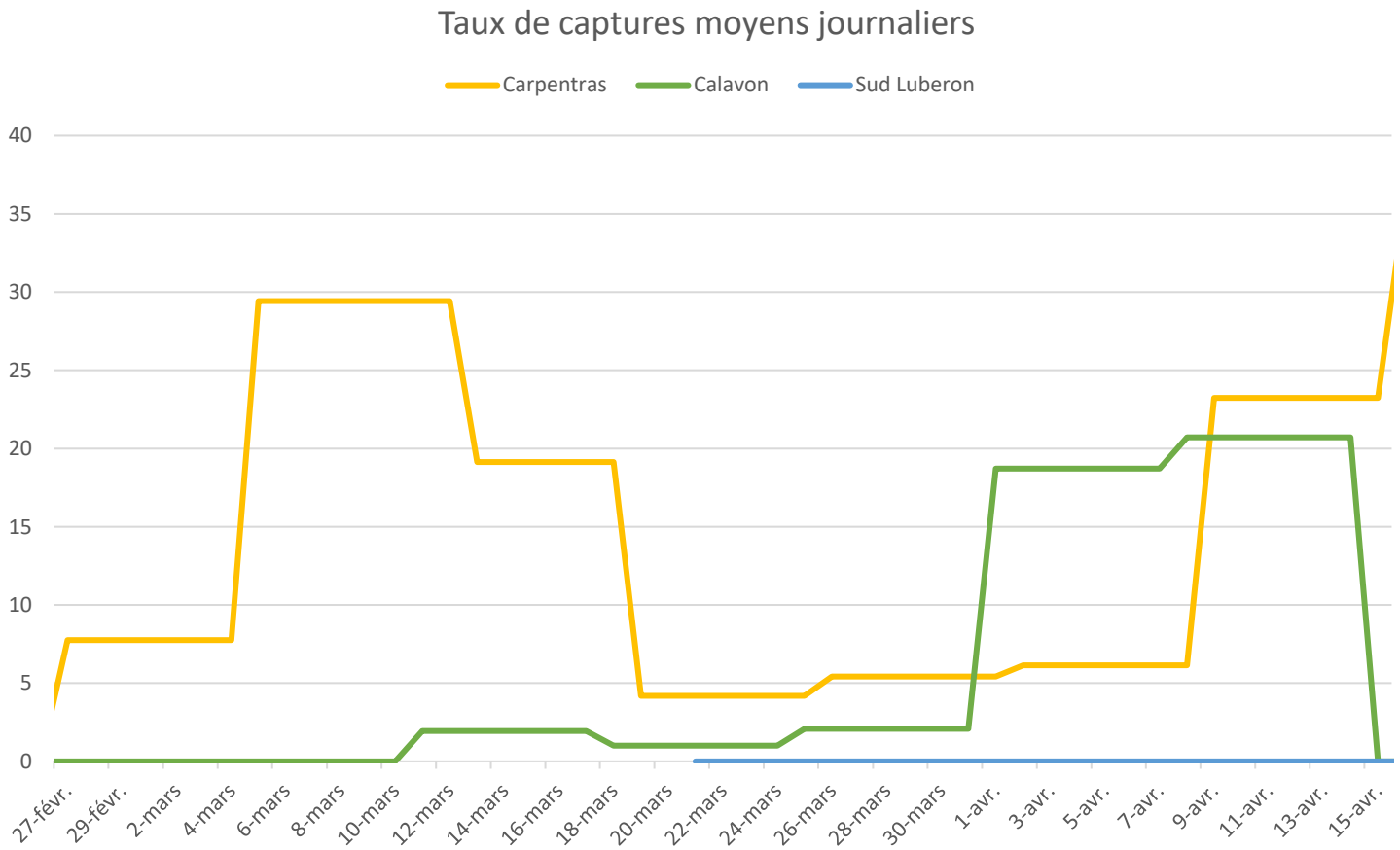

Secteur Bas Ventoux (84)

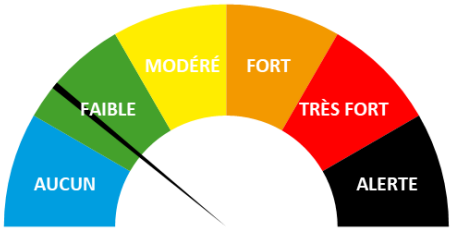

Puceron noir B

Observation

Des pucerons ont été observés sur un arbre d'une parcelle du réseau.

Analyse de risque

Des attaques de pucerons ont été observées en 2024. Il convient de rester attentif pour limiter leur propagation cette année encore.

Gestion alternative du risque

Favoriser et entretenir les auxiliaires naturels (Coccinelles, Syrphes, Chrysopes, Cécidomyies,…).

Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte.
Se reporter pour cet usage à la liste des produits de biocontrôle

Foyer de puceron sur pousse de cerisier

Source : A. Royer

SOMMAIRE

Secteur Bas Ventoux (84)

Ravageurs du feuillage

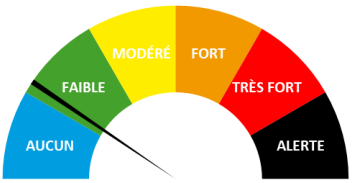

Observation

Des chenilles défoliatrices ont été observées sur une parcelle du réseau.

Analyse de risque

Les dégâts sont très rarement préjudiciables aux arbres mais à surveiller.

Gestion du risque

Surveiller les parcelles pour identifier les éventuels insectes présents et leurs symptômes.

Otiorhynque

Source : M. Julien

Lachnaias velues Source : La Tapy

Foyers de chenilles défoliatrices

SOMMAIRE

Secteur Basse Durance (13 et 84) et Alpin (04 et 05)

Campagnol provençal

Observations

L'activité des campagnols est effective : des tumuli récents sont visibles dans les vergers. Depuis l'année dernière les dégâts s'intensifient.

Analyse de risque

Les jeunes vergers sont à surveiller plus particulièrement.
L'appétence du Campagnol pour les racines d'arbres fruitiers peut l'amener à provoquer d'importants dégâts et causer des mortalités d'arbres en jeunes vergers.

Méthode alternative

Consulter la fiche sur le campagnol provençal.

Tumuli en verger de cerisiers (Source : La Tapy)

Tumuli frais (Source : La Tapy)

Campagnol (Source : A. Royer)

Piège installé dans une galerie (Source : La Tapy)

Avertissement

SOMMAIRE

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Station d'expérimentation la Pugère (Pomme et Poire) Carine MESTRE
Domaine expérimental la Tapy (Cerise) Aliénor ROYER
Chambre d'Agriculture du Vaucluse Maréva MERABET
CRIIAM Sud Aude GEA, Anne-Marie MARTINEZ

Observation

Chambres d'Agriculture de Vaucluse (84)
Chambres d'Agriculture des Hautes-Alpes (05)
Chambres d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence (04)
GRCETA de Basse Durance
CETA de Cavaillon
OP FRUITS & COMPAGNIE
Sociétés DURANSIA, CAPL.

Financement

Action pilotée par les Ministères chargés de l'Agriculture et de la Transition Écologique avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Vous abonner | Devenir observateur & contact | Tous les BSV PACA